

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le lundi 20 novembre 2000, à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentants
représentantes:

Isabelle Matte	Adrien-Gamache
Danielle Desrochers	André-Laurendeau
Sylvie Picard	Antoine-Brossard
Sylvie Gosselin	Armand-Racicot
Gilles Delisle	Carillon
Chantal Albert	Charles-Lemoyne
Laurent Francoeur	Christ-Roi
Luc St-Germain	Curé-Lequin
Christian Grondin	Christian Grondin
Monique Gagnon	De La Mosai que
Eric Read	De Maricourt
Pierre-Yves Daigneault	De Normandie
Mario Pelletier	Des Mille-Fleurs
Pierre Dondo	Des Saint-Anges
Linda Bossé	Gentilly
Christian Boisclair	Georges-P. Vannier
Lise B. Lavoie	Gérard-Fillion
Gilbert Provost	Guillaume-Vignal
Carole Bélanger	Hubert-Perron
Gilbert Potvin	Intern. Greenfield Park
Paul Richard	Intern. St-Edmond
Diane Beaucage	Jean-De Lalande
Mario Boudreault	Lajeunesse
Lynda Lavoie	Laurent-Benoit
Marie-Élène L'espérance	Marie-Victorin Brossard
Mario Boudreault	Mgr-A.-M.-Parent
Martine Létourneau	Paul-Chagnon
Pauline Charest	Paul-De Maricourt
Sylvie Picard	Pierre-Brosseau
Pierre Benoit	Pierre-Laporte
Jean-Guy Rochefort	Plein-Soleil
Diane Benoit	Préville
Michel Lebel	Rabeau
Linda D'Astous	Saint-Joseph
Sylvie Létourneau	Saint-Jude
Johanne Gaudreau	Saint-Laurent
Pierre Fréchette	Saint-Romain
Diane Lagacé	Saint-Agnès
Richard Drolet	Sainte-Claire Longueuil
Marie-Josée Ulrich	Samuel-De Champlain Brossard
Michel Parent	Samuel-De Champlain Long
Thérèse Ste-Marie	Secondaire participative
Jean Therrien	Tournesol
Gilles Perron	ÉHDAA

Substituts:

Martha Cadotte	André-Laurendeau
Mimose Constantin	D'Iberville
Marie Bédard	Des Petits Castors

**Participants et
participantes**

Huguette Richard	Chantal Laforest
Jacques Francoeur	Louis Venne
Jacques Morin	Jocelyne Hebert

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Gilles Delisle préside l'assemblée. Ayant constaté qu'il y a quorum, déclare donc la présente assemblée ouverte à 19 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie Picard demande d'ajouter le point 5b à l'ordre du jour, intitulé « Rapport des représentants à l'Association des comités de parents de la Montérégie ».

Résolution numéro CP224-11-00

Il est proposé par madame Marie-Josée Ulrich et unanimement résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point 5b.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2000.

Madame Sylvie Picard nous informe d'une nouvelle appellation pour la Fédération des comités de parents de la Montérégie, qui se fera désormais appeler l'Association des comités de parents de la Montérégie. Veuillez donc prendre note qu'au point 4b du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2000 nous devons maintenant lire « l'Association des comités de parents de la Montérégie ».

Résolution CP225-11-00

Il est proposé par madame Sylvie Picard d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2000 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Gilles Delisle nous informe de la démission de monsieur Christian Grondin, vice-président du regroupement B. Il nous informe aussi qu'aucune publicité de quelque forme que ce soit ne sera acceptée lors des réunions du comité de parents. Si vous désirez nous informer d'une publicité quelconque vous pourrez déposer vos documents sur la table à l'entrée.

5. PAROLE AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Johanne Gaudreau nous informe que le déficit de la CSMV sera de 1,3 millions de dollars de plus que prévu initialement. Elle mentionne que la consultation sur la politique d'admission et d'inscription sera en consultation sous peu. De plus, elle rappelle les documents déjà demandés par le comité de parents : le calendrier des consultations, le document sur la vision de la CSMV ainsi qu'un suivi sur le support donné aux écoles pour l'intégration des classes spéciales dans une nouvelle école.

5.a) PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA MONTÉRÉGIE (ACPM)

Madame Sylvie Picard et monsieur Jean Therrien nous informent que le comité de parents aurait dû fournir les lettres patentes pour que les représentants puissent participer à l'élection d'un vice-président à la FCPPQ. De plus, le comité de parents aurait pu avoir 5 représentants pour participer à l'élection des membres de l'exécutif de l'ACPM lors de cette première rencontre. Une recommandation sera faite ultérieurement à l'exécutif concernant la contribution volontaire du comité de parents. De plus, il nous a été remis une copie du « cahier du participant » produit par la C.S. Des Grandes Seigneuries, cela pourrait servir d'ébauche pour la mise sur pied du document « Guide d'information à l'intention des membres du comité de parents » dont nous avons déjà discuté.

6. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA

Monsieur Gilles Delisle nous présente monsieur Gilles Perron, représentant au comité ÉHDAA, élu le 8 novembre 2000. Le comité ÉHDAA est composé de 28 membres dont 8 parents et 6 substitués.

Monsieur Gilles Perron nous informe que le document « Trousse d'information et d'accompagnement du parent », est maintenant disponible dans toutes les écoles de la CSVM.

Résolution numéro CP226-11-00

Il est proposé par monsieur Gilles Perron que la Commission scolaire Marie-Victorin et la compagnie d'autobus desservant la Commission scolaire puissent avoir les équipements et la formation nécessaires pour faire face aux problèmes liés au transport scolaire des élèves éprouvant des difficultés de comportement ou d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilles Delisle nous mentionne que de 18 % à 22% des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin ont des problèmes de comportement ou d'adaptation scolaire.

7. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

1) Budget

Monsieur Jacques Morin souligne quelques éléments du bilan financier 1999-2000, document disponible auprès du Secrétaire général. Il nous explique brièvement quelques écarts : le budget alloué aux enseignants montre un écart négatif de 1 760 000 \$ principalement dû à un fort taux d'absentéisme et à la contribution de l'employeur sur les avantages sociaux. De plus, monsieur Morin mentionne que les 400 000 \$ d'allocations supplémentaires pour ajouter de nouvelles ressources dans les écoles, ont été envoyés dans le fonds consolidé de la CSMV pour équilibrer le budget. Si les écoles dépensaient les sommes mises en réserve, le déficit de la CSMV serait de 9 M \$.

2) Plan quinquennal des immobilisations 2001-2002

Madame Jocelyne Hébert souligne que le budget « immobilisations » de la CSMV est de 2 200 000 \$ sur un budget global de 258 M \$. Un montant de 300 000 \$ est réservé aux urgences, et la balance est répartie sur les projets prioritaires de l'an 1.

Madame Richard nous informe qu'aucun agrandissement ou ajout de locaux n'est prévu à la CSMV pour les deux prochaines années.

Tout projet d'agrandissement prévu par les Services de garde doivent être financés par les Services de garde à même leurs budgets.

3) Suivi de la réunion du 16 octobre 2000.

Madame Huguette Richard nous informe que la liste des consultations sera disponible prochainement, que le document Développement des personnes qui se veut la **Vision Marie-Victorin** sera distribué à tous les parents le 18 décembre. Elle nous mentionne aussi qu'aucune information au sujet de la situation des écoles Curé-Lequin et Saint-Jude n'est parvenue du Ministère. Toutefois, les jeunes ne peuvent réintégrer le bâtiment si on ne démoli pas la portion Saint-Jude.

Suite au retour sur la proposition 189-00-06 visant à donner un meilleur support aux écoles recevant des classes spécialisées, madame Richard nous informe qu'en 2001-2002 une attention particulière et accrue sera apportée à ces écoles.

8. CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES

Madame Chantal Laforest nous présente le document sur les critères d'admission et d'inscription en application pour la 3^e année. Elle souligne quelques modifications : définition de la fratrie; les articles 6.4 à 6.6. Le retour de la consultation se fera en janvier.

9. POLITIQUE RELATIVE À LA SCOLARISATION À DOMICILE

Monsieur Jacques Francoeur nous indique qu'il y a 2000 élèves au Québec, dont 200 en Montérégie, qui bénéficient de la scolarisation à domicile. Chaque enfant à la fin de l'année scolaire doit produire un porte-folio et doit obligatoirement se soumettre à une évaluation annuelle du ministère de l'Éducation.

Monsieur Francoeur nous informe que la loi ne permet pas d'obliger les parents désirant offrir la scolarisation à domicile, de posséder une formation quelconque.

10. RÉFORME SCOLAIRE – état de la situation

Monsieur Jacques Francoeur nous indique qu'un accusé de réception a été envoyé à toutes les écoles qui ont fait parvenir à la CSMV leur plan de réussite.

Les sommes promises aux écoles, soit 25 \$ par élève/année, et ce pour une durée de 3 ans, seront distribuées dans la semaine commençant le 27 novembre 2000. Aucune somme ne sera retenue par la CSMV pour l'année 2000-2001; pour les deux autres années cela reste à voir.

En ce qui concerne les bulletins, monsieur Jacques Francoeur souligne que la CSMV a produit un prototype, mais que chacune des écoles peut avoir son propre bulletin, cette décision relève du conseil d'établissement. Le Service de la formation générale des jeunes doit toutefois l'approuver.

11. RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN ADAPTATION SCOLAIRE

Monsieur Mollica nous présente et nous explique le document remis et intitulé **Répartition des ressources professionnelles**. Voici les critères de répartition des effectifs :

orthopédagogue : 40% selon le nombre d'élèves inscrits.
40% selon le nombre d'élèves ayant des besoins spécifiques au niveau de l'apprentissage.
10% selon l'indice de défavorisation
10% selon l'ethnicité.

Psychologue : 45% selon le nombre d'élèves inscrits.
27,5% selon le nombre et la nature des classes spécialisées
27,5% selon le nombre d'élèves et l'indice de défavorisation

psychoéducateur : 25% selon le nombre d'élèves par école
50% selon le nombre d'élèves ayant un trouble de comportement
25% selon l'indice de défavorisation

orthophoniste : selon le nombre et le type de classes spécialisées par école : 1 jour/semaine
selon le nombre d'élèves dysphasiques identifiés en classe ordinaire : 5 heures d'accompagnement d'un éducateur spécialisé, qui travaille de concert avec l'orthophoniste.
selon le nombre de classes de maternelle par école.

Monsieur Mollica nous mentionne que malheureusement, par manque d'effectifs, certaines écoles n'ont présentement aucune orthophoniste.

12. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Résolution numéro CP226-11-00

Monsieur Gilles Delisle propose que l'adoption des règles de régie interne soit reportée lors de la prochaine réunion, soit le 18 décembre 2000.

Adopté à l'unanimité

12b) élection au poste de vice-président

résolution numéro CP227-11-00

Monsieur Gilles Delisle propose que l'élection au poste de vice-président soit reporté lors de la prochaine assemblée.

Adopté à l'unanimité

13. SITE INTERNET

Une demande à été faite auprès de monsieur Serge Lefebvre, afin que le comité de parents possède une fenêtre sur le site Internet de la CSMV. Présentement, une adresse de courriel est disponible : comite_parent@csmv.qc.ca.

14. CORRESPONDANCE

Monsieur Gilles Delisle nous présente une lettre reçue de l'école Paul De-Maricourt concernant les besoins des jeunes inscrits après la rentrée scolaire et le manque d'allocation pour les desservir.

15. PAROLE AU PUBLIC

Résolution numéro CP228-11-00

Monsieur Gilles Perron propose que pour la réunion du 18 décembre, que le comité de parents obtienne le nombre réel d'élèves en adaptation scolaire et que les besoins réels de chaque école nous soit communiqués

Adopté à l'unanimité

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP229-11-00

Il est proposé par monsieur Éric Read et unanimement résolu que la présente assemblée soit levée, et ce à 22 h 40.

Isabelle Matte
Secrétaire du comité de parents